

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2430

14 décembre 2009

SOMMAIRE

Acinemot S.A.	116620	Fullerton Lux Funds	116621
Ambuvita S.A.	116621	Gesparfim S.P.F. S.A.	116594
Arium SA	116616	HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l. ...	116616
Ataraxie Holding S.A.	116617	I. De MONBALSAN S.A.	116619
Ball Investment Holdings S.à r.l.	116622	IH International S.A.	116623
Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l.	116622	IH International S.A.	116623
BCCS 2 Sàrl	116620	IH International S.A.	116623
BCCS S.à r.l.	116596	Immobilière Petite Nanserote S.A.	116619
Beauty Care Professional Products Participations S.A.	116635	Immobilière TROHEROU S.A.	116622
Beauty Care Professional Products Participations S.A.	116635	Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l.	116618
Beauty Care Professional Products Participations S.A.	116635	Ingrema	116618
BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l. ...	116595	Investeringer Danmark S.A.	116623
Bouton d'Or S.à r.l.	116634	J2CG S.A.	116636
Brixton Holdings S.à r.l.	116594	Kitty Music S.à r.l.	116622
BS Investment Holding S.A.	116596	La One S.A.	116621
BS Investment Holding S.A.	116596	Luma	116620
BS Investment Holding S.A.	116634	Meres S.A.	116616
BS Investment Holding S.A.	116596	Micro Nutrition Santé Sàrl	116635
Chartinvest S.A.	116619	Naxos International Holding S.A.	116618
Cibo Finance S.A.	116634	Oasis Finance SA	116618
Commercial European Company	116633	Oasis Finance SA	116617
Compagnie Financière Terria S.A.	116619	Oliram Luxembourg S.A.	116617
C.P.F. Investissements S.A.	116619	Oliram Luxembourg S.A.	116617
De Ville Investments S.A.	116634	Protectas Limited	116636
Eric Baudner S.à r.l.	116624	RCG Portfolio S.à r.l.	116594
ESO Business	116622	Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l.	116594
Etana S.à r.l.	116595	Reig Capital Group S.à r.l.	116595
Euro Bikers	116618	RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l.	116617
European Real Estate Debt S.à r.l.	116624	Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l.	116623
Fast Rubber Technology S.A.	116640	Soluxfi S.A.	116616
French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V.	116597	The European Strategic Investments Fund	116595

Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009148745/12.

(090179697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Gesparfim S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiereg.

R.C.S. Luxembourg B 142.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009148746/12.

(090180002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

RCG Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCG Portfolio S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009148747/12.

(090179696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Brixton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.738.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 31 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New York, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que "Geschäftsführer" avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sont en outre à rectifier les dépôts du 19 janvier 2009 dont les références sont L090009410.04 / 05 de la manière suivante:

Il y a lieu de désigner Erik Rijnoudt en tant que "Geschäftsführer" sous l'organe "Geschäftsführung".

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009148862/17.

(090179731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 147.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2009.

BLANCHE MOTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009148749/12.

(090180241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Reig Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Reig Capital Group S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009148750/12.

(090179695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

The European Strategic Investments Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 36.073.

Les Etats Financiers au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009148764/12.

(090179722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Etana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.156.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 5 janvier 2009

L'associé unique de la Société a décidé de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New York, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que "Geschäftsführer" avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sont en outre à rectifier les dépôts du 19 janvier 2009 dont les références sont L090008988.04 / 05 de la manière suivante:

Il y a lieu de désigner Erik Rijnoudt en tant que "Geschäftsführer" sous l'organe "Geschäftsführung".

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009148863/17.

(090179729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

BS Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Matthijs Bogers
Administrateur

Référence de publication: 2009148767/12.

(090179903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

BS Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Matthijs Bogers
Administrateur

Référence de publication: 2009148768/12.

(090179902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

BS Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Matthijs Bogers
Administrateur

Référence de publication: 2009148769/12.

(090179901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

BCCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.370.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 31 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New York, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que "Geschäftsführer" avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sont en outre à rectifier les dépôts du 19 janvier 2009 dont les références sont L090009392.04 / 05 de la manière suivante:

Il y a lieu de désigner Erik Rijnoudt en tant que "Geschäftsführer" sous l'organe "Geschäftsführung".

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009148865/17.

(090179724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.120,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.416.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, the thirteenth day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

French Property Partners LLC, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, acting in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of French Property Partners Holdings II B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chambers of Commerce for Amsterdam under number 33305978 (the Company), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder is the owner of all the 40 shares with a nominal value of EUR 453 each in the share capital of the Company amounting to EUR 18,120;

II. that the Sole Shareholder, by written resolutions dated November 11th, 2009 (the Sole Shareholder Resolutions), resolved inter alia that the Company shall migrate (by way of continuation of its legal personality) to the Grand-Duchy of Luxembourg by way of transfer of its place of effective management and seat of central administration (but not its registered office) to the Grand-Duchy of Luxembourg;

III. that the sole member of the board of managing directors of the Company by written resolutions dated November 12th, 2009 (the Board Resolutions), resolved inter alia to transfer the place of effective management and seat of central administration (but not the registered office) of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company as at October 31st, 2009 that the net assets of the Company amount to EUR 456,228.14 and (ii) a certificate of the sole member of the board of managing directors of the Company dated November 12th, 2009 that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as at October 31st, 2009 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation.

Copies of (a) the Sole Shareholder Resolutions referred to in item II. above, (b) the Board Resolutions referred to in item III. above and (c) the balance sheet and certificate of the sole member of the board of managing directors of the Company referred to in item IV. above, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the Sole Shareholder intends to pass resolutions on the following items:

1. waiver of convening notices;
2. transfer of the place of effective management and seat of central administration (but not of the registered office) of the Company from the Netherlands to the Grand-Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company;
3. operation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and in the Netherlands under the form of a private limited liability company (besloten vennootschap) under the name of "French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V.";
4. restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée), and the laws of the Netherlands applicable to a private limited liability company (besloten vennootschap);
5. confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities and of the issued and authorised share capital of the Company;
6. setting of the place of effective management and seat of central administration of the Company at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
7. acknowledgment and acceptance of the resignation of Intertrust (Netherland) B.V. from its mandate as sole member of the board of managing directors of the Company and discharge; and

8. appointment of Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A. as new manager of the Company for an unlimited period of time.

These facts exposed and recognised as accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, representing the entire issued share capital of the Company, resolves to waive the convening notices. The Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the place of effective management and seat of central administration (but not the registered office) of the Company from the Netherlands to the Grand-Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and in the Netherlands under the form of a private limited liability company (besloten vennootschap) under the name of "French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V.".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and the laws of the Netherlands applicable to a private limited liability company (besloten vennootschap), so that they read as follows:

Chapter I.

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. a "General Meeting of Shareholders":

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

d. the "Management Board":

the management board of the Company;

e. a "Subsidiary":

a subsidiary of the Company as referred to in Section 2:24a of the Dutch Civil Code;

f. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

g. the "Distributable Equity":

the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;

h. the "Law":

any applicable law or regulation in the Netherlands and/or the Grand-Duchy of Luxembourg, as the case may be.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Chapter II. Name, Official seat and Objects.

Art. 2. Name, Official Seat and Duration.

2.1 The company is a private limited liability company and its name is: French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V.

2.2 The official seat of the Company is in Amsterdam, the Netherlands.

2.3 The principal place of business of the company and its place of effective management and seat of central administration is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects.

3.1 The objects of the Company are:

- a. to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;
 - b. to finance businesses and companies;
 - c. to render advice and services to businesses and companies;
 - d. to trade in currencies, securities and items of property in general;
 - e. to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;
- and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Chapter III. Share capital, Register of shareholders.**Art. 4. Share capital.**

4.1 The authorized capital of the Company equals eighteen thousand one hundred twenty euro (EUR 18,120), divided into forty (40) ordinary shares with a nominal value of four hundred fifty-three euro (EUR 453) each.

4.2 The issued capital of the Company equals eighteen thousand one hundred twenty euro (EUR 18,120), divided into forty (40) ordinary shares with a nominal value of four hundred fifty-three euro (EUR 453) each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 Towards the Company, the Shares are indivisible. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 5. Register of shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Chapter IV. Issuance of shares.**Art. 6. Resolution to issue and Notarial deed.**

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary officiating in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

Art. 7. Rights of Pre-emption.

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a group company as defined in Section 2:24b of the Dutch Civil Code.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

Art. 8. Payment on shares.

8.1 The full nominal value of each Share and of any share premium relating thereto must be paid upon issuance.

8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no noncash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the relevant provisions of the Law.

8.3 Non-cash contributions on Shares are subject to the relevant provisions of the Law.

Chapter V. Own shares, Reduction of the issued capital**Art. 9. Own shares.**

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Company may acquire fully paid in Shares, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by, the Law.

Art. 10. Prohibition of financial assistance. The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares by others. This prohibition also applies to Subsidiaries.

Art. 11. Reduction of the issued capital.

11.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a deed, to be executed before a notary registered in the Netherlands.

11.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the relevant provisions of the Law.

11.3 The notice of a General Meeting of Shareholders at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Chapter VI. Transfer of shares, Blocking clause**Art. 12. Transfer of shares, Notarial deed.**

12.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

12.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the transferred Share(s) can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 13. Blocking clause (approval of the general meeting).

13.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 13, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by law to transfer his Shares to a former Shareholder, or (iii) the Shares shall be transferred to a co-Shareholder.

13.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter: the "Applicant") shall require the approval of the General Meeting of Shareholders for such transfer, which resolution can only be taken if Shareholders representing at least three-quarters of the issued capital of the Company vote in favour of such proposal. The request for approval shall be made by the Applicant by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer such Shares (the "Interested Parties"). The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting of Share-

holders to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

13.3 Within a period of three months of the General Meeting of Shareholders granting the approval requested, the Applicant may transfer the total number of the Shares to which the request relates, and not part thereof, to the Interested Parties.

13.4 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Interested Parties at a price to be mutually agreed between the Applicant and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Chamber of Commerce at which the Company is registered in the Commercial Register. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

13.5 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

13.6 The Applicant may withdraw up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares to which the request for approval relates and at what price.

13.7 All notifications and notices referred to in this Article 13 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting of Shareholders shall be made in accordance with the relevant provisions of these Articles of Association.

13.8 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Applicant if he withdraws;
- b. the Applicant and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company, in cases not provided for under a or b.

13.9 Notwithstanding any provision to the contrary in this Article 13, any transfer of shares shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Chapter VII. Pledging of shares and Usufruct in shares

Art. 14. Pledging of shares and Usufruct in shares.

14.1 The provisions of Article 12 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

14.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may be assigned to the pledgee or the usufructuary with due observance of the Law.

Chapter VIII. The management board

Art. 15. Management board members.

15.1 The Management Board shall consist of one or more members, who do not need to be Shareholders. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

15.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for an indefinite period.

15.3 A Management Board member may be dismissed by the General Meeting of Shareholders at any time and without cause.

15.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting of Shareholders.

Art. 16. Duties, Decision-making process and Allocation of duties.

16.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

16.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

In the case of a plurality of members of the Management Board, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any member of the Management Board. Such notice may be waived if all the members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board.

A member of the Management Board may act at a meeting of the Management Board by appointing in writing another member as his/her proxy.

A member of the Management Board may also participate in a meeting of the Management Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the members of the Management Board taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

16.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by a majority of the votes cast in a meeting where the majority of the members of the Management Board are present or represented.

16.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

16.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board. Minutes of the meetings of the Management Board shall be signed by any two members of the Management Board.

16.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 17. Representation, Conflicts of interest.

17.1 The Company shall be represented by the Management Board. Two Management Board members acting jointly shall also be authorized to bind the Company against third parties.

17.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

17.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 17.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

17.4 Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the Company vis-à-vis a holder of all of the Shares, or vis-à-vis a participant in a community property, of married or registered non-married partners, of which all of the Shares form a part, whereby the Company is represented by such Shareholder or one of the participants, shall be put in writing. For the application of the foregoing sentence, Shares held by the Company or its Subsidiaries shall not be taken into account.

17.5 The provisions of Article 17.4 do not apply to legal acts which, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the Company.

Art. 18. Vacancy or Inability to act. If a seat is vacant on the Management Board ('ontstentenis') or a Management Board member is unable to perform his duties ('belet'), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the General Meeting of Shareholders shall forthwith appoint one or more Management Board members.

Chapter IX. Financial year and annual accounts, Profits and Distributions

Art. 19. Financial year and Annual accounts.

19.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

19.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg.

19.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

19.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

19.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

19.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal place of business and its place of effective management and seat

of central administration in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting of Shareholders is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

19.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

Art. 20. Adoption of the annual accounts and Discharge.

20.1 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

20.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting of Shareholders shall pass a resolution concerning release of the members of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting of Shareholders prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

Art. 21. Profits and Distributions.

21.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five per cent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company

21.2 The allocation of the profits remaining after application of Article 21.1 shall be determined by the General Meeting of Shareholders.

21.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

21.4 The General Meeting of Shareholders may resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company, subject to any applicable provision of the Law.

21.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

21.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

21.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

21.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Chapter X. The general meeting of shareholders

Art. 22. Annual general meeting.

22.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

22.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits; and
- e. other subjects announced with due observance of Article 24.

Art. 23. Other general meetings.

23.1 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

23.2 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting of Shareholders, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting of Shareholders within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 24. Notice, Agenda and Venue of meetings.

24.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 23.2.

24.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

24.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 24.2.

24.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

24.5 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

24.6 Convening notices to a General Meeting of Shareholders may be waived if all the Shareholders are present or represented at the relevant meeting.

24.7 General Meetings of Shareholders shall, as a rule, be held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, the Grand-Duchy of Luxembourg, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Art. 25. Admittance and Rights at meetings.

25.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

25.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

25.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

25.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 26. Chairperson and Secretary of the meeting.

26.1 The chairperson of a General Meeting of Shareholders shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson. The meeting shall appoint a scrutineer.

26.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 27. Minutes, Recording of shareholders' resolutions.

27.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be signed by the chairperson, the secretary and the scrutineer of the meeting and by any Shareholder attending the meeting expressing the wish to do so.

27.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

27.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

Art. 28. Adoption of resolutions in a meeting.

28.1 Each Share confers the right to cast one vote.

28.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

28.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

28.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

28.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a Subsidiary.

28.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

Art. 29. Voting.

29.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph "in writing" shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

29.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

29.3 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

Art. 30. Adoption of resolutions without holding meetings.

30.1 For so long as the Company does not have more than twenty-five Shareholders, resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 25.3 shall apply by analogy.

30.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 27.3.

Chapter XI. Amendment of the articles of association, Change of corporate form, Dissolution and Liquidation

Art. 31. Amendment of the articles of association, Change of corporate form.

31.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

31.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting of Shareholders, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the Company.

Art. 32. Dissolution and Liquidation.

32.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The proposal to dissolve the Company must be stated in the notice of such meeting.

32.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

32.3 During the liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

32.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

32.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder confirms the description and consistency of the assets and liabilities of the Company as resulting from the above-mentioned balance sheet of the Company as of October 31st, 2009 and as supported by a certificate of the sole member of the board of managing directors of the Company dated November 12th, 2009 certifying, inter alia, that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of October 31st, 2009 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation.

The Sole Shareholder further confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the migration of its place of effective management and seat of central administration to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder finally confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and certificate of the sole member of the board of managing directors of the Company:

1. the net assets of the Company amount to EUR 456,228.14;

2. the issued share capital of the Company amounts to EUR 18,120, represented by 40 shares of EUR 453 each, all of which are owned by the Sole Shareholder; and

3. the authorised share capital of the Company is fixed at EUR 18,120, represented by 40 shares of EUR 453 each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the place of effective management and seat of central administration of the Company is set at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the resignation of Intertrust (Netherland) B.V. from its mandate as sole member of the board of managing directors of the Company, with effect from November 13th, 2009, and to grant it discharge (quitus) for the performance of its duties from the date of its appointment until the date of its resignation.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with effect from November 13th, 2009, the following person as new manager of the Company for an unlimited period of time:

Luxembourg International Consulting S.A. (in short form INTERCONSULT) a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.312.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred (EUR 1,900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first mentioned above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

French Property Partners LLC, une société organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

agissant en qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de French Property Partners Holdings II B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, avec son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33305978 (la Société),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 40 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 453 chacune, dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.120;

II. que l'Associé Unique, par résolutions écrites en date du 11 novembre 2009 (les Résolutions de l'Associé Unique), a décidé entre autres que la Société sera migrée (par voie de continuation de sa personnalité légale) au Grand-Duché de Luxembourg par transfert de son lieu direction effective et siège d'administration centrale (mais pas son siège social) au Grand-Duché de Luxembourg;

III. que le seul membre du conseil de gérance de la Société, par résolutions écrites en date du 12 novembre 2009 (les Résolutions du Conseil), a décidé entre autres de transférer le lieu direction effective et siège d'administration centrale (mais pas le siège social) de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

IV. qu'il résulte (i) du bilan de la Société du 31 octobre 2009 que l'actif net de la Société a une valeur de EUR 456.228.14, et (ii) du certificat émis par le seul membre du conseil de gérance de la Société en date du 12 novembre 2009 qu'aucun changement matériel n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui impliquerait que le bilan de la Société établi le 31 octobre 2009 soit devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et vraie de la situation de la Société.

Copies (a) des Résolutions de l'Associé Unique mentionnées au point II. ci-dessus, (b) des Résolutions du Conseil mentionnées au point III. ci-dessus et (c) du bilan et du certificat émis par le seul membre du conseil de gérance de la Société mentionnés au point IV. ci-dessus, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes afin d'être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

V. que l'Associé Unique a l'intention de prendre les décisions sur les points suivants:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. transfert du lieu de direction effective et siège d'administration centrale (mais pas du siège social) de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché du Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société;
3. poursuite des activités de la Société au Grand-Duché du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et aux Pays-Bas sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas sous le nom de "French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V.";
4. refonte des statuts de la Société dans le but de les rendre conforme aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et aux lois des Pays-Bas applicables aux sociétés à responsabilité limitée;
5. confirmation de la description et de la teneur de l'actif net et du capital social émis et autorisé de la Société;
6. établissement du lieu d'établissement principal et siège de direction effective de la Société au 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
7. prise de connaissance et acceptation de la démission de Intertrust (Netherland) B.V. de son mandat en tant que seul membre du conseil de gérance de la Société et décharge; et
8. nomination de Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A. en tant que nouveau(x) gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été préalablement communiqué.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de transférer l'établissement principal et le lieu de direction effective et siège d'administration centrale de la Société (mais pas son siège social) des Pays-Bas au Grand-Duché du Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société devra poursuivre ses activités au Grand-Duché du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et aux Pays-Bas sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de "French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V.".

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société dans le but de les rendre conforme aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée et aux lois des Pays-Bas applicables aux sociétés à responsabilité limitée, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} .

Art. 1^{er} . Définitions.

1.1 Dans ces Statuts les termes suivants auront la signification suivante:

- a. une "Part Sociale":
une part sociale dans le capital de la Société;
- b. un "Associé":
un détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;
- c. une "Assemblée Générale des Associés":
une assemblée des Associés et des autres personnes autorisées à assister aux assemblées des Associés;
- d. le "Conseil de Gérance":

le conseil de gérance de la Société;

e. une "Filiale":

une filiale de la Société telle que mentionnée dans la Section 2:24a du Code Civil hollandais;

f. "par écrit":

par lettre, par télécopieur, par e-mail, ou par un message qui est transmis via tout autre moyen courant de communication et qui peut être reçu en forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être suffisamment établie;

g. les "Capitaux Propres Distribuables":

la part des capitaux propres de la Société qui peut être distribuée aux Associés conformément à la Loi;

h. la "Loi":

toute législation ou réglementation applicable aux Pays-Bas et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, selon le cas.

1.2 Les références aux Articles seront considérées comme faisant référence aux articles de ces Statuts, sauf disposition contraire.

Chapitre II. Nom, Siège social et Objets.

Art. 2. Nom, Siège social et Durée.

2.1 La Société est une société privée à responsabilité limitée et son nom est: French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V.

2.2 Le siège social de la Société est à Amsterdam, Pays-Bas.

2.3 Le lieu d'établissement principal de la Société et son siège de direction effective et d'administration centrale est à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 La Société peut avoir des succursales en tous lieux, y compris en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.5 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objets.

3.1 Les objets de la Société sont:

a. de constituer, de diriger, de superviser, de participer de quelque manière que ce soit à des affaires et des sociétés;

b. de financer des affaires et des sociétés;

c. de donner des avis et fournir des services à des affaires et des sociétés;

d. de négocier des devises, des titres et des valeurs mobilières en général;

e. de développer et de négocier des brevets, des marques déposées, des licences, le savoir-faire et d'autres droits de propriété industrielle;

et de faire tout ce qui est en relation avec ce qui précède ou qui peut y contribuer, le tout devant être interprété dans le sens le plus large.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et/ou tous titres de dette. La Société peut accorder tous crédits y compris, sans limitation, les produits de prêts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toutes autres sociétés. La Société peut aussi consentir des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et consentir des sûretés sur la totalité ou une partie seulement de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements d'une autre société, et, généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice d'une autre société ou personne.

3.3 La Société peut de manière générale utiliser toute technique et tout instrument relatif à ses investissements afin d'optimiser leur performance, en ce compris les techniques et les instruments de protection de la Société contre les risques du crédit, taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut exercer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations immobilières ou mobilières, qui directement ou indirectement favorisent son objet ou y sont liées.

Chapitre III. Capital social, Registre des associés.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social autorisé de la Société est de dix-huit mille cent vingt Euros (18.120 EUR) divisé en quarante (40) Parts Sociales ordinaires avec une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros (453 EUR) chacune.

4.2 Le capital social émis de la Société est de dix-huit mille cent vingt Euros (18.120 EUR) divisé en quarante (40) Parts Sociales ordinaires avec une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros (453 EUR) chacune.

4.3 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de part sociale ne sera émis.

4.4 A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles. Les co-détenteurs doivent nommer une seule personne comme leur mandataire à l'égard de la Société.

Art. 5. Registre des associés.

5.1 Chaque Associé, chaque bénéficiaire de gage sur Parts Sociales et chaque usufruitier de Parts Sociales doit indiquer son adresse à la Société par écrit.

5.2 Le Conseil de Gérance gardera un registre des Associés dans lequel les noms et adresses de tous les Associés sont enregistrés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les Parts Sociales, la date de reconnaissance par la Société et la valeur nominale payée sur chaque Part Sociale indiquant que le montant nominal total a été payé.

5.3 Les noms et adresses des bénéficiaires de gages et d'usufruits sur Parts Sociales seront également mentionnés dans le registre des Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis leur droit et la date de reconnaissance par la Société.

5.4 Sur demande d'un Associé ou d'un bénéficiaire de gage ou d'un usufruitier de Parts Sociales, le Conseil de Gérance fournira un extrait du registre des Associés, gratuitement, pour autant que la demande soit relatives aux droits sur Part Sociale du demandeur.

5.5 Le registre des Associés sera tenu de manière précise et à jour. Toutes les entrées et les mentions du registre seront signées par une ou plusieurs personnes autorisées à représenter la Société.

5.6 Le Conseil de Gérance s'assurera de la disponibilité du registre au lieu de l'établissement principal de la Société et à son lieu de direction effective et d'administration centrale à Luxembourg, pour inspection par les Associés.

Chapitre IV. Emission de parts sociales.

Art. 6. Décision d'émission et Acte notarié.

6.1 Les Parts Sociales peuvent être émises conformément à une décision de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée par une majorité en nombre des Associés détenant au moins trois-quarts du capital social émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales requerra un acte notarié, devant être signé à cette fin devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 Une décision d'émettre des Parts Sociales stipulera le prix d'émission et les autres conditions de l'émission.

6.3 L'émission de Parts Sociales requerra de plus un acte notarié, devant être signé devant un notaire de droit civil exerçant aux Pays-Bas, impliquant les parties à l'émission.

Art. 7. Droits de préemption.

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption en proportion de la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, dans le respect des dispositions des Articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés auront un droit similaire de préemption si les droits sont accordés pour souscrire à des Parts Sociales.

7.2 Les Associés n'auront pas de droit de préemption sur les Parts Sociales émises en faveur des employés de la Société ou d'une société du groupe tel que défini dans la Section 2:24b du Code Civil hollandais.

7.3 Avant chaque émission de Parts Sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par l'Assemblée Générale des Associés.

7.4 Les Associés n'auront pas de droit de préemption en ce qui concerne les Parts Sociales qui sont émises à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales précédemment accordé.

Art. 8. Paiement des parts sociales.

8.1 La valeur nominale totale de chaque Part Sociale et toute prime d'émission s'y rapportant doit être payée lors de l'émission.

8.2 Le paiement d'une Part Sociale doit être fait numéraire sauf convention contraire. Le paiement en devise étrangère peut seulement être fait avec l'accord de la Société et dans le respect des dispositions pertinentes de la Loi.

8.3 Les contributions autres qu'en numéraire pour les Parts Sociales sont soumises aux dispositions pertinentes de la Loi.

Chapitre V. Parts sociales propres, Réduction du capital social émis.

Art. 9. Parts sociales propres.

9.1 Lorsqu'elle émet des Parts Sociales, la Société ne peut pas souscrire ses propres Parts Sociales.

9.2 La Société peut acquérir des Parts Sociales entièrement libérées, sous réserve des dispositions pertinentes, et dans le respect des limitations prévues par, la Loi.

Art. 10. Interdiction de l'assistance financière. La Société ne peut pas consentir des sûretés, garantir le prix, ou de quelque autre manière répondre à ou s'obliger seule ou conjointement pour ou pour le compte de tiers, en vue de la souscription ou de l'acquisition de ses propres Parts Sociales par des tiers. Cette interdiction s'applique aussi aux Filiales.

Art. 11. Réduction du capital social émis.

11.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital social émis de la Société. La décision de réduire le capital social émis de la Société sera prise par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins trois-quarts du capital social émis de la Société. La décision de réduire le capital social émis de la Société requerra un acte notarié, devant être signé à cette fin devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg et un acte notarié, devant être signé devant un notaire exerçant aux Pays-Bas.

11.2 La réduction du capital social émis de la Société sera effectuée conformément aux dispositions pertinentes de la Loi et dans le respect des dispositions pertinentes de la Loi.

11.3 La convocation à une Assemblée Générale des Associés à laquelle une décision de réduire le capital social émis de la Société sera proposée, devra indiquer le but de la réduction de capital et la manière suivant laquelle elle sera accomplie. Les dispositions de ces Statuts se rapportant à la proposition de modifier les Statuts s'appliqueront par analogie.

Chapitre VI. Transfert de parts sociales, Clause de blocage.

Art. 12. Transfert de parts sociales, Acte notarié.

12.1 Le transfert d'une Part Sociale requerra un acte notarié, devant être signé devant un notaire de droit civil exerçant aux Pays-Bas, et impliquant les parties au transfert.

12.2 A moins que la Société elle-même ne soit partie à l'acte de transfert, les droits attachés à la(aux) Part(s) Sociale(s) transférée(s) peuvent seulement être exercés après que la Société ait eu connaissance dudit transfert ou que ledit acte ait été notifié conformément aux dispositions pertinentes de la Loi.

Art. 13. Clause de blocage (approbation de l'assemblée générale des associés).

13.1 Un transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut être effectué qu'en application des dispositions énoncées dans cet Article 13, à moins que (i) tous les co-Associés aient approuvé par écrit le transfert envisagé, laquelle approbation sera valide pour une période de trois mois, ou (ii) que l'Associé concerné soit obligé par la Loi de transférer ses Parts Sociales à un ancien Associé ou (iii) que les Parts Sociales soient transférées à un co-Associé.

13.2 Un Associé désirant transférer une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après: l'Associé Cédant") devra requérir l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés pour un tel transfert, laquelle approbation ne sera adoptée que si une majorité d'associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis de la Société vote en faveur du transfert. La demande d'approbation devra être faite par l'Associé Cédant au moyen d'une notification écrite au Conseil de Gérance, énonçant le nombre de Parts Sociales qu'il désire transférer et la ou les personne(s) auxquelles l'Associé Cédant souhaite transférer ces Parts Sociales (ci-après: les "Parties Intéressées"). Le Conseil de Gérance sera obligé de convoquer et de tenir une Assemblée Générale des Associés pour discuter de la demande d'approbation dans un délai de six semaines de la date de réception de la demande. Le contenu de la demande d'approbation sera établi dans la convocation.

13.3 Pendant une période de trois mois à compter de l'Assemblée Générale des Associés accordant l'approbation demandée, l'Associé Cédant peut transférer le nombre total des Parts Sociales visées par la demande, et non pas une partie seulement, aux Parties Intéressées.

13.4 Les Parts Sociales visées par la demande d'approbation peuvent être achetées par les Parties Intéressées au prix fixé d'un commun accord par l'Associé Cédant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts nommés par eux. S'ils ne parviennent pas à un accord sur le prix ou sur la désignation du/des expert(s), selon le cas, le prix sera déterminé par un ou plusieurs experts indépendants devant être nommés à la demande d'une ou de plusieurs des parties concernées par le président de la Chambre de Commerce auprès de laquelle la Société est enregistrée dans le Registre de Commerce. Si un expert est nommé, il sera autorisé à inspecter tous les livres et registres de la Société et il pourra obtenir toutes les informations qui lui seront utiles pour fixer le prix.

13.5 Dans le mois de la fixation du prix, les Parties Intéressées doivent notifier au Conseil de Gérance le nombre de Parts Sociales visées par la demande d'approbation qu'ils souhaitent acheter. Une Partie Intéressée qui ne notifie pas dans ledit mois ne sera plus considérée comme une Partie Intéressée. Une fois que la notification mentionnée dans la phrase précédente a été donnée, une Partie Intéressée ne peut plus se désister sans le consentement des autres Parties Intéressées.

13.6 L'Associé Cédant dispose d'un mois à compter du jour où il a été informé à quelle(s) Partie(s) Intéressée(s) il peut vendre toutes les Parts Sociales visées par la demande d'approbation et à quel prix pour se désister.

13.7 Toutes les notifications visées par cet Article 13 seront faites par lettre recommandée avec accusé de réception. La convocation de l'Assemblée Générale des Associés sera faite conformément aux dispositions pertinentes de ces Statuts.

13.8 Tous les coûts de la nomination du ou des expert(s), selon le cas, et leur détermination du prix, seront à la charge de;

a. l'Associé Cédant s'il se désiste;

b. l'Associé Cédant et les acheteurs pour parts égales si les Parts Sociales ont été achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, étant entendu que ces coûts seront à la charge des acheteurs en proportion du nombre de Parts Sociales achetées;

c. la Société, dans les cas non visés par les points a ou b. 13.9 Nonobstant toute disposition contraire de cet Article 13, tout transfert de Parts Sociales sera soumis aux dispositions pertinentes de la Loi.

Chapitre VII. Gage sur parts sociales et Usufruit sur parts sociales.

Art. 14. Gage sur parts sociales et Usufruit sur parts sociales.

14.1 Les dispositions de l'Article 12 s'appliqueront par analogie au gage de Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur Parts Sociales. Le gage de Parts Sociales et la création ou le transfert d'un usufruit sur Parts Sociales seront de plus soumises aux dispositions pertinentes de la Loi.

14.2 Lors de la création d'un droit de gage sur une Part Sociale et lors de la création ou du transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote attachés à cette Part Sociale peuvent être attribués au bénéficiaire du gage ou à l'usufruitier, dans le respect des dispositions pertinentes de la Loi.

Chapitre VIII. Le conseil de gérance.

Art. 15. Les Membres du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres, qui ne doivent pas être Associés. Les personnes physiques et les personnes morales peuvent être membres du Conseil de Gérance.

15.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés pour une période illimitée.

15.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être révoqué par l'Assemblée Générale des Associés à tout moment et sans justification de cause.

15.4 L'autorité compétente pour fixer la rémunération et les autres conditions d'emploi des membres du Conseil de Gérance est l'Assemblée Général des Associés.

Art. 16. Devoirs, Processus décisionnel et Assignation de devoirs.

16.1 Le Conseil de Gérance se verra confier la gérance de la Société.

16.2 Lors de l'adoption des résolutions du Conseil de Gérance, chaque membre du Conseil de Gérance dispose d'une voix.

En cas de pluralité de membres du Conseil de Gérance, un convocation écrite relative à toute réunion du Conseil de Gérance sera envoyée à tous les membres, par écrit, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par tout membre du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à cette convocation si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance.

Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre membre comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut aussi participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les membres du Conseil de Gérance prenant part à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

16.3 Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par une majorité simple des voix émises à une réunion où la majorité des membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés.

16.4 Les résolutions du Conseil de Gérance peuvent être adoptées en tout temps hors d'une réunion, par écrit ou autrement, à condition que la proposition concernée soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'entre eux ne s'oppose à cette manière d'adopter des résolutions. L'adoption de résolutions par écrit sera effectuée par des déclarations écrites de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

16.5 Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées dans un livre qui sera conservé par le Conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signées par deux membres du Conseil de Gérance.

16.6 Le Conseil de Gérance peut établir d'autres règles concernant son processus décisionnel et ses méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut aussi déterminer les tâches qui seront de la responsabilité personnelle de chaque membre du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que ces règles et ces tâches doivent être mises par écrit et que ces règles et assignations de devoirs seront soumises à son approbation.

Art. 17. Représentation, Conflits d'intérêt.

17.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement seront aussi autorisé à engager la Société dans ses relations avec les tiers.

17.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des agents avec des pouvoir(s) limité(s) et spécifique(s) de représenter la Société. Chaque agent sera compétent pour représenter la Société, dans le respect des restrictions qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents peuvent être inscrits auprès du Registre de Commerce, si cela est requis par la Loi, avec mention de l'étendue de leur pouvoir de représentation de la Société. L'autorité d'un agent ainsi nommé ne peut s'étendre à une transaction dans laquelle la Société a un conflit d'intérêt avec l'agent concerné ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

17.3 En cas de conflit d'intérêt entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'Article 17.1 continueront à s'appliquer à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes pour représenter la Société dans le cas concerné ou en général dans le cas d'un tel conflit, dans le respect des dispositions prévues par la Loi. Une résolution du Conseil de Gérance relative à une affaire impliquant un conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance d'un point de vue privé sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais l'absence d'une telle approbation n'affectera pas le pouvoir du Conseil de Gérance ou de ses membres de représenter la Société.

17.4 Indépendamment de l'existence ou non d'un conflit d'intérêt, tous les actes légaux de la Société vis-à-vis du détenteur de toutes les Parts Sociales, ou vis-à-vis d'un participant à une communauté de biens, ou mariage ou partenariat,

duquel toutes les Parts Sociales font partie, pour lesquels la Société est représentée par cet Associé ou un des participants, seront mis par écrit. Pour l'application de la phrase précédente, les Parts Sociales détenues par la Société ou ses Filiales ne seront pas prises en compte.

17.5 Les dispositions de l'Article 17.4 ne s'appliquent pas aux actes légaux qui, selon leurs termes définitifs, entrent dans la gestion habituelle des affaires de la Société.

Art. 18. Vacance ou Incapacité d'agir. En cas de vacance d'un siège du Conseil de Gérance ('ontstentenis) ou d'incapacité d'exercice de ses fonctions par un membre du Conseil de Gérance ('belet'), le(s) membre(s) du Conseil de Gérance restant(s) se verra(verront) temporairement confier la gérance de la Société. Si tous les sièges du Conseil de Gérance sont vacants ou si tous les membres du Conseil de Gérance ou si le seul membre du Conseil de Gérance, selon le cas, sont (est) dans l'incapacité d'exercer leurs (ses) fonction(s), l'Assemblée Générale des Associés nommera immédiatement un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Chapitre IX. Exercice social et Comptes annuels, Profits et distributions.

Art. 19. Exercice social et Comptes annuels.

19.1 L'exercice social de la Société sera l'année calendaire.

19.2 Dans la période prévue par la Loi, le Conseil de Gérance préparera les comptes annuels et les déposera pour inspection par les Associés au lieu d'établissement principal de la Société et à son siège de direction effective et d'administration centrale à Luxembourg.

19.3 Les comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte des profits et des pertes et de notes explicatives.

19.4 Les comptes annuels seront signés par les membres du Conseil de Gérance. Si la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux est manquante, cela sera noté et les raisons de cette omission seront données.

19.5 La Société peut nommer, et si la Loi le requière nommera, un auditeur pour auditer les comptes annuels. Cette nomination se fera par l'Assemblée Générale des Associés.

19.6 La Société s'assurera que les comptes annuels et, pour autant qu'exigé, le rapport annuel et les informations devant être ajoutées en vertu de la Loi soient consignées à son lieu d'établissement principal et à son siège de direction effective et d'administration centrale à Luxembourg à compter du jour où l'avis de l'Assemblée Générale annuelle des Associés est donné. Les Associés peuvent inspecter les documents à cette place et en obtenir une copie gratuite.

19.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les informations devant y être ajoutées en vertu de la Loi et l'audit de l'auditeur, de même que le dépôt des documents au Registre de Commerce, seront soumis aux dispositions pertinentes de la Loi.

Art. 20. Adoption des comptes annuels et Décharge.

20.1 L'Assemblée Générale des Associés adoptera les comptes annuels.

20.2 Après l'adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale des Associés prendra une décision concernant la décharge des membres du Conseil de Gérance relative à l'exercice de leurs fonctions, pour autant que l'exercice de cette fonction soit reflété dans les comptes annuels ou autrement révélé à l'Assemblée Générale des Associés avant l'adoption des comptes annuels. L'étendue de la décharge de responsabilité sera soumise aux limitations prévues par la Loi.

Art. 21. Profits et Distributions.

21.1 Sur le bénéfice net d'un exercice social, il est prélevé un montant équivalent à cinq pour cent (5%) qui sera alloué à la réserve statutaire de la Société, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.2 L'allocation des bénéfices restants après application de l'article 21.1 sera déterminée par l'Assemblée Générale des Associés.

21.3 La distribution des bénéfices sera faite après l'adoption des comptes annuels si cela est permis par la Loi compte tenu du contenu des comptes annuels.

21.4 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur les Parts Sociales et/ou de faire des distributions sur les Parts Sociales prélevées sur toute réserve distribuable de la Société, dans le respect de toute disposition applicable de la Loi.

21.5 Les distributions sur les Parts Sociales seront payables immédiatement après la décision de faire une distribution, à moins qu'une autre date de paiement n'ait été déterminée dans la décision.

21.6 Les distributions sur les Parts Sociales ne peuvent être faites qu'à concurrence d'un montant qui n'excède pas le montant des Capitaux Propres Distribuables.

21.7 Le délai de prescription pour recevoir la plainte d'un Associé relative au paiement d'un dividende sur les Parts Sociales est de 5 ans.

21.8 Dans le calcul du montant de toute distribution sur les Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en compte.

Chapitre X. L'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblée générale annuelle.

22.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

22.2 L'ordre du jour de cette Assemblée Générale annuelle contiendra, entre autres, les sujets de discussion suivants:

- a. discussion sur le rapport annuel (à moins qu'une exemption prévue par la Loi ne s'applique à la Société);
- b. discussion et adoption des comptes annuels;
- c. octroi de la décharge aux membres du Conseil de Gérance;
- d. distribution des bénéfices; et
- e. autres sujets annoncés conformément à l'Article 24. Article 23. Autres Assemblées Générales.

23.1 Les autres Assemblées Générales des Associés se tiendront aussi souvent que le Conseil de Gérance le considérera comme nécessaire.

23.2 Les Associés représentant au total au moins un dixième du capital social émis de la Société peuvent requérir que le Conseil de Gérance convoque une Assemblée Générale des Associés, en indiquant précisément les points à discuter. Si le Conseil de Gérance n'a pas convoqué une Assemblée Générale des Associés dans les quatre semaines suivant la réception d'une telle demande de façon à ce qu'une assemblée puisse se tenir dans les six semaines après la réception de la demande, les demandeurs seront autorisés à convoquer une assemblée eux-mêmes.

Art. 24. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées.

24.1 La convocation aux Assemblées Générales des Associés sera faite par le Conseil de Gérance, sans préjudice des dispositions de l'Article 23.2.

24.2 La convocation à une assemblée sera faite au moins 15 jours avant le jour de l'assemblée.

24.3 La convocation à l'assemblée indiquera les sujets qui seront abordés. Les sujets qui ne sont pas mentionnés dans cet avis peuvent être annoncés par après, mais dans le respect du délai prévu à l'Article 24.2.

24.4 Un sujet dont la discussion a été demandée par écrit au plus tard trente jours avant le jour de l'assemblée par un ou plusieurs Associés qui représente(nt) individuellement ou conjointement au moins un pourcent du capital social émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié de la même manière que les autres sujets soumis à discussion, pour autant qu'aucun intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société n'en dispose autrement.

24.5 La convocation à l'assemblée sera envoyé aux adresses des Associés indiquées dans le registre des Associés.

24.6 Il peut être renoncé aux convocations à une Assemblée Générale des Associés si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée concernée.

24.7 Les Assemblées Générales des Associés sont tenues, en principe, dans la commune dans laquelle, conformément à ces Statuts, la Société a son siège social. Les Assemblées Générales des Associés peuvent aussi être tenues à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, mais dans ce cas les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être adoptées que si tout le capital social émis de la Société est représenté.

Art. 25. Accès et Droits aux assemblées.

25.1 Chaque Associé aura le droit d'assister aux Assemblées Générales des Associés, de poser des questions à l'assemblée et d'exercer ses droits de vote. Les Associés peuvent être représentés à une assemblée par un mandataire autorisé par écrit.

25.2 A l'assemblée, chaque personne présente qui bénéficie des droits de vote devra signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut décider que la liste de présence doit être également signée par les autres personnes présentes à l'assemblée.

25.3 Les membres du Conseil de Gérance auront, en cette qualité, le droit de donner des avis aux Assemblées Générales des Associés.

25.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission d'autres personnes à l'assemblée.

Art. 26. Président et Secrétaire de l'assemblée.

26.1 Le président de l'Assemblée Générale des Associés sera nommé par plus de la moitié des votes exprimés par les personnes présentes à l'assemblée ayant un droit de vote. Jusqu'à ce que cette nomination soit faite, un membre du Conseil de Gérance agira en tant que président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée de l'assemblée agira en tant que président. L'assemblée nommera un scrutateur.

26.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

Art. 27. Procès-verbaux, Consignation des décisions des associés.

27.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale des Associés consignera les procès-verbaux de l'assemblée. Les procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et par tout Associé ayant assisté à l'assemblée et qui en exprime le souhait.

27.2 Le président de l'assemblée ou ceux qui ont convoqué l'assemblée peuvent déterminer qu'un rapport notarié de l'assemblée devra être préparé. Le rapport notarié sera co-signé par le président de l'assemblée.

27.3 Le Conseil de Gérance consignera toutes les décisions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée s'assurera que le Conseil de Gérance se voit transmettre une transcription des décisions adoptées, aussitôt que possible après l'assemblée. Les procès-verbaux seront déposés au lieu d'établissement principal de la Société et à son siège de direction effective et d'administration centrale à Luxembourg pour inspection par les Associés. Sur demande, chaque Associé pourra obtenir une copie ou un extrait des procès-verbaux à un coût qui ne sera pas plus élevé que le coût réel.

Art. 28. Adoption des résolutions dans une assemblée.

28.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

28.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou de ces Statuts, toutes les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront adoptées par plus de la moitié des votes émis, laquelle majorité représentera au moins la moitié du capital social émis de la Société. Si moins de la moitié du capital social émis de la Société est représentée, une nouvelle assemblée sera convoquée par lettre recommandée à laquelle les décisions seront adoptées par une majorité simple des votes émis, sans considération de la part du capital social émis de la Société qui est représentée à cette assemblée.

28.3 S'il y a un partage égal des voix, la proposition sera considérée comme ayant été rejetée.

28.4 Si les formalités de convocation et de tenue des Assemblées Générales des Associés, telles que prévues par la Loi ou par ces Statuts, n'ont pas été respectées, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne seront valides que si tout le capital social émis de la Société est représenté à cette assemblée et que ces décisions ont été adoptées par un vote unanime.

28.5 Dans une Assemblée Générale des Associés, aucun droit de vote ne pourra être exercé pour une Part Sociale détenue par la Société ou une Filiale.

28.6 Dans la détermination du nombre de votes émis par les Associés, du nombre d'Associés présents ou représentés, ou de la part du capital social émis représenté de la Société, il ne sera pas tenu compte des Parts Sociales pour lesquelles, conformément à la Loi ou à ces Statuts, aucun vote ne peut être émis.

Art. 29. Vote.

29.1 Tous les votes se feront oralement. Le président a toutefois le droit de décider que les votes seront émis par un vote à bulletin secret. Si le vote porte sur une personne, tous ceux qui sont présents à l'assemblée et qui détiennent un droit de vote peuvent demander un vote à bulletin secret. Pour les besoins de ce paragraphe, "par écrit" signifiera: par le biais d'un bulletin de vote secret, non signé.

29.2 Les votes blancs et nuls ne seront pas comptés comme des votes.

29.3 La décision du président sur le résultat d'un vote sera finale et aura un caractère déterminant. La même règle s'appliquera au contenu d'une décision adoptée si un vote est pris sur une proposition non écrite. Toutefois, si la justesse d'une telle décision est contestée immédiatement après qu'elle ait été prononcée, un nouveau vote sera pris si une majorité des personnes ayant un droit de vote sont présentes à l'assemblée ou, si le premier vote n'a pas été pris vote à main levée ou par écrit, si toute personne ayant un droit de vote et présente à l'assemblée en fait la demande. Les conséquences légales du premier vote seront rendues nulles et non avenues par le nouveau vote.

Art. 30. Adoption de décisions sans tenue d'assemblées.

30.1 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq Associés, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent aussi être adoptées par écrit sans la tenue d'une Assemblée Générale des Associés, à condition qu'elles soient adoptées par un vote unanime de tous les Associés ayant droit de vote. Les dispositions de l'Article 25.3 s'appliqueront par analogie.

30.2 Chaque Associé doit s'assurer que le Conseil de Gérance est informé par écrit des décisions ainsi adoptées dans les plus brefs délais. Le Conseil de Gérance consignera les décisions adoptées et il ajoutera ces procès-verbaux à ceux qui sont mentionnés dans l'Article 27.3.

Chapitre XI. Modification des statuts, Changement de la forme sociale, Dissolution et Liquidation.

Art. 31. Modification des statuts, Changement de la forme sociale.

31.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de modifier ces Statuts par une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés détenant au moins trois-quarts du capital social émis de la Société. La décision de modifier ces Statuts requerra un acte notarié, devant être signé à cette fin devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg. Lorsqu'une proposition de modifier ces Statuts doit être faite à l'Assemblée Générale des Associés, la convocation à cette assemblée doit énoncer et une copie de la proposition, incluant le texte modificatif proposé, sera déposée et tenue accessible au lieu d'établissement principal de la Société et à son siège de direction effective et d'administration centrale à Luxembourg pour consultation par les Associés jusqu'à la fin de l'assemblée. Du jour du dépôt jusqu'au jour de l'assemblée, un Associé pourra obtenir, sur demande et sans frais, une copie de la proposition. Toute modification de ces Statuts sera en outre établie dans un acte notarié, devant être signé à cette fin par un notaire de droit civil exerçant aux Pays-Bas.

31.2 La Société peut changer sa forme sociale en une autre forme légale. Un changement de la forme sociale requerra une décision de changer la forme sociale, et une décision de modifier ces Statuts adoptée par l'Assemblée Générale des Associés, les deux décisions devant être adoptées à la majorité en nombre des Associés détenant au moins trois-quarts

du capital social émis de la Société. Un changement de la forme sociale sera de plus soumis aux dispositions pertinentes de la Loi. Un changement de la forme sociale ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Art. 32. Dissolution et Liquidation.

32.1 La Société peut être dissoute conformément à une décision en ce sens de l'Assemblée Générale des Associés. La décision de dissoudre la Société requerra un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg. La décision de dissoudre la Société doit être mentionnée dans la convocation de cette assemblée.

32.2 Si la Société est dissoute conformément à une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les membres du Conseil de Gérance deviendront les liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

32.3 Pendant la liquidation, les dispositions de ces Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

32.4 Le boni de liquidation restant après le paiement des dettes de la Société dissoute sera distribué aux Associés en proportion de la valeur nominale totale des Parts Sociales détenues par chacun.

32.5 En outre, la liquidation sera soumise aux dispositions pertinentes de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique confirme la description et la teneur de l'actif et du passif de la Société tels que résultant du bilan susmentionné de la Société du 31 octobre 2009 et confirmé par un certificat émis par le seul membre du conseil de gérance de la Société en date du 12 novembre 2009 certifiant entre autres qu'aucun changement matériel n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui impliquerait que le bilan de la Société établi le 31 octobre 2009 soit devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et vraie de la situation de la Société.

L'Associé Unique confirme en outre que la Société, sans limitation ou exception, continue de posséder tous ses biens et à être liée par toutes ses dettes et tous ses engagements nonobstant la migration du lieu de direction effective et siège d'administration centrale de la Société au Grand-Duché du Luxembourg.

L'Associé Unique enfin confirme que, conformément au bilan et certificat émis par le conseil d'administration de la Société:

1. l'actif net de la Société a une valeur de EUR 456.228,14;
2. le capital social émis de la Société a une valeur de EUR 18.120, représenté par 40 parts sociales de EUR 453 chacune, toutes détenues par l'Associé Unique; et
3. le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 18.120, représenté par 40 parts sociales de EUR 453 chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que le lieu de direction effective et siège d'administration centrale de la Société est établi au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de prendre connaissance et accepter de la démission de Intertrust (Netherland) B.V. de son mandat en tant que seul membre du Conseil de Gérance de la Société, avec effet au 13 novembre 2009, et de lui donner décharge pour la l'exercice de ses fonctions de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 13 novembre 2009, la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (en abrégé INTERCONSULT), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312.

Evaluation des frais

Le montant des frais en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille neuf cents euros (1.900 EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L Arnoux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48712. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009150242/1045.

(090181912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Soluxfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148760/10.

(090179839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Meres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 83.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148761/10.

(090179835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Arium SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148782/13.

(090179958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.712.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 10 Novembre 2009

L'associé unique de HRE Investment Holdings II-2 S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de David Beaucé de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 9 Novembre 2009
- de nommer Mr. Paul Clarke, né le 17 Septembre 1970 à Montreal (Canada), demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 09 Novembre 2009, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148874/14.

(090179671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Oliram Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 50.433.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148762/10.

(090179725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Oliram Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 50.433.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148763/10.

(090179723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Ataraxie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATARAXIE HOLDING S.A.

F. DUMONT / F.-M. LANNERS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009148766/12.

(090179717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 121.621.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009148775/10.

(090179879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Oasis Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2009148772/12.

(090179898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Naxos International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.288.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009148777/10.

(090179872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Oasis Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2009148771/12.

(090179899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009148773/10.

(090179887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Euro Bikers, Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 22A.

R.C.S. Luxembourg B 127.193.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009148887/11.

(090180223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Ingrema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 53.274.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009148776/10.

(090179874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Compagnie Financière Terria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.567.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009148778/10.

(090179868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

C.P.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.579.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009148779/10.

(090179866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Chartinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.859.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009148780/10.

(090179861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Immobilière Petite Nanserote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 106.834.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009148889/11.

(090180218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

I. De MONBALSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 101.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148885/10.

(090179955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

BCCS 2 Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.419.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 31 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New York, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que "Geschäftsführer" avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sont en outre à rectifier les dépôts du 19 janvier 2009 dont les références sont L090009397.04 / 05 de la manière suivante:

Il y a lieu de désigner Erik Rijnoudt en tant que "Geschäftsführer" sous l'organe "Geschäftsführung".

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009148866/17.

(090179720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Luma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Huberty.

R.C.S. Luxembourg B 17.448.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.400 EUR, représenté par 500 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Jean-Claude CHAPELOTTE

Trois cent soixante-dix parts sociales 370

Madame Ingeborg TONT

Cent trente parts sociales 130

Total: cinq cent parts sociales 500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

LUMA SARL

Signatures

Référence de publication: 2009148879/19.

(090180073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Acinemot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.273.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 novembre 2009

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009148880/17.

(090180017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Ambuvita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.431.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 19 octobre 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Madame Josée MULLER, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Joseph ANDRE, né le 6 mai 1972 à Luxembourg, demeurant L-7595 Reckange, 45, rue Principale aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Joé ANDRE, demeurant à L-7515 Mersch, 1, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel
- Madame Nicole COLLE, demeurant à L-7515 Mersch, 1, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel
- Monsieur Joseph ANDRE, demeurant à L-7595 Reckange, 45, rue Principale.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Référence de publication: 2009148848/19.

(090179970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Fullerton Lux Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.899.

—
Le conseil d'administration de Fullerton Lux Funds se compose des personnes suivantes:

- M. Gerard LEE, administrateur, 60B, Orchard Road, SGP-238891, Singapour;
- M. Peng Wah CHOY, administrateur, 60B, Orchard Road, SGP-238891, Singapour;
- M. Geok Sum WAH, administrateur, 60B, Orchard Road, SGP-238891, Singapour;
- Mme Chia Lin CHAN, administrateur, 60B, Orchard Road, SGP-238891, Singapour;
- M. Patrick PANG, administrateur, 60B, Orchard Road, SGP-238891, Singapour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009148868/17.

(090179699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

La One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.693.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 novembre 2009

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009148882/17.

(090179990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009148910/11.

(090180143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Ball Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009148911/11.

(090180140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Kitty Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3415 Dudelange, 11, rue Gaston Barbanson.

R.C.S. Luxembourg B 56.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148886/10.

(090179782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

ESO Business, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 77.687.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009148888/11.

(090180221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Immobilière TROHEROU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 106.136.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009148890/11.

(090180214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148914/11.

(090180129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Les comptes consolidés au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148915/10.

(090180125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Les comptes consolidés au 28 février 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148916/10.

(090180121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.551,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.964.

Les comptes annuels pour la période du 7 avril 2009 (date de constitution) au 14 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148920/12.

(090180106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Investeringer Danmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 100.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148917/10.

(090180117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Eric Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009149592/15.

(090180546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

European Real Estate Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.400.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of November.

Before us, Maître Paul Decker notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

European Real Estate Debt Fund (Cayman) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies, under number 220 644, here represented by Me Antoine FORTIER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 10th, 2009, Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "European Real Estate Debt S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and nowhere else, by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or any other countries, except the United Kingdom (the UK) and the United States of America (the US), by a resolution of the Board.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the investment in participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular invest in by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (including real estate backed loans), receivables and other debt instruments (including commercial mortgage backed securities) and more generally any securities and financial instruments, issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may acquire, invest in and sell in due course real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may receive loans and issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt (including subordinated and limited recourse debt) and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries,

affiliated companies and any other companies in whatever form, including in the form of convertible loans. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and, for the avoidance of doubt, will never be kept outside of the Grand Duchy of Luxembourg, and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of one or several managers, all being residents of the Grand Duchy of Luxembourg. The managers need not be shareholders. The managers are appointed and dismissed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders acting on the votes of a majority of the share capital, which determines their powers and the duration of their mandates.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Subject to clauses 8.1 (iii) and (iv), the Board exercises central management and control of the Company and may not delegate such management and control power. The Board will exercise such power in the Grand Duchy of Luxembourg only.

(iii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board provided that (a) such matter are non strategic and administrative decisions, and (b) subject to clause 8.1 (iv), such powers shall only be delegated to non-UK or non-US resident persons and shall not be exercised in the UK or the US.

(iv) Decisions in relation to the management of investments of the Company may be delegated by the Board to agents abroad and to UK and US resident persons who the Board determines has the relevant expertise and experience, where the delegation of such decisions has been specifically agreed by the Board as part of the Company's strategy.

8.2. Procedure

(i) The Board meets in the Grand Duchy of Luxembourg only upon the request of any one (1) manager, being understood that the meeting shall not take place by telephone, video conference call or any other similar means of communication.

(ii) Written notice of any meeting of the Board, together with a full agenda for the meeting and any discussion paper or other relevant information, is given to all managers at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may be waived by a manager in writing. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Circular resolutions considered and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such Managers Circular Resolutions may be signed in identical counterparts and may be evidenced by letter or facsimile.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders, held outside the UK, (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions), provided that any such resolutions shall state that they were signed in the Grand Duchy of Luxembourg or, in any event, outside the UK.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager, or shareholder(s) representing more than one-half of the share capital. Without prejudice to the possibility to have Shareholders Circular Resolutions, all General Meetings will be held exclusively in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place in the Grand Duchy of Luxembourg and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting, provided that any such attorney is a non-UK resident.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders, upon proposal of the Board, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements of the Grand Duchy of Luxembourg to be deemed equivalent to handwritten signatures and provided these handwritten signatures

are made in the Grand Duchy of Luxembourg. Signatures of the Managers Circular Resolutions and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

European Real Estate Debt Fund (Cayman) Limited represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,200.- EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Peter Dickinson, director, born on March 1, 1966 in Nuneaton, United Kingdom, having his professional address at 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg;
- Neil Ross, director, born on November 16, 1953 in Edinburgh, Scotland, having his professional address at 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg;
- Genevieve Blauen-Arendt, director, born on September 28, 1962, in Arlon, Belgium, having her professional address at 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg; and
- Marc Schmit, director, born on May 13, 1959, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onzième jour du mois de novembre

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

European Real Estate Debt Fund (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro 220 644,

ici représentée par M^e Antoine FORTIER, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2009 Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "European Real Estate Debt S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, et nulle part ailleurs, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans d'autres pays à l'exception du Royaume Uni (le RU) et les Etats-Unis d'Amérique (les EU) par décision du Conseil.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'investissement dans des participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment investir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts (incluant les prêts hypothécaires (real estate backed loans)), créances et autres instruments de dette (incluant les titres hypothécaires commerciaux (commercial mortgage backed securities)), et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut acquérir, investir dans et vendre le moment venu de l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut recevoir des prêts et procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature (y compris des instruments subordonnés et de recours limité) et de valeurs mobilières. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés sous quelque forme que ce soit, y compris sous forme de prêts convertibles. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et, en tout état de cause, ne sera jamais tenu en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'un ou de plusieurs gérants, tous étant résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants sont nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité du capital social, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Sous réserve des articles 8.1 (iii) et (iv), le Conseil exerce la gestion centrale et le contrôle de la Société et ne peut pas déléguer cette gestion ni ce pouvoir de contrôle. Le Conseil exercera ce pouvoir au Grand-Duché de Luxembourg uniquement.

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents dans la mesure où ces pouvoirs (a) ne relèvent pas de décisions stratégiques et administratives, et (b), sous réserve de l'article 8.1 (iv), ne seront délégués qu'à des personnes non résidentes au RU ni aux EU et ne seront pas exercés au RU ni aux EU.

(iv) Les décisions relatives à la gestion des investissements de la Société peuvent être délégués par le Conseil à des agents se trouvant à l'étranger et à des personnes résidentes au RU et aux EU que le Conseil considère comme ayant l'expertise et l'expérience nécessaires, dès lors que la délégation de ces pouvoirs a été approuvée par le Conseil comme faisant partie de la stratégie de la Société.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit au Grand-Duché de Luxembourg uniquement sur convocation d'un (1) gérant, étant entendu que la réunion ne sera pas tenue par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants, avec l'ordre du jour complet, les documents pertinents et toute l'information nécessaire, au moins sept (7) jours avant la date fixée pour la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer par écrit à la convocation à une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Des résolutions circulaires signées, et considérées comme signées, au Grand-Duché de Luxembourg, par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces Résolutions Circulaires des Gérants peuvent être signées sur des copies identiques et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés, tenue en dehors du RU, (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), si tant est que ces résolutions énonceront qu'elles ont été signées au Grand-Duché de Luxembourg ou, dans tous les cas, en dehors du RU.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous

les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié du capital social. Sans préjudice de la possibilité d'adopter des Résolutions Circulaires des Associés, toutes les assemblées générales seront tenues exclusivement au Grand Duché de Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale, pourvu que cette personne ne soit pas résidente au RU.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés, sur proposition du Conseil, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales du Grand-Duché de Luxembourg pour être assimilées à des signatures manuscrites et pourvu que ces signatures manuscrites soient apposées au Grand-Duché de Luxembourg. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

European Real Estate Debt Fund (Cayman) Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à 1.200,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Peter Dickinson, directeur, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg;

- Neil Ross, directeur, né le 16 novembre 1953 à Edinburgh, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg;

- Geneviève Blauen-Arendt, directeur, née le 28 septembre 1962, à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg; et

- Marc Schmit, directeur, né le 13 mai 1959, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

116633

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. FORTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47670. Reçu 75 € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009149856/489.

(090181690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

C.E.C., Commercial European Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.014.

—
DISSOLUTION

L an deux mil neuf, le neuf novembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul MOUYARD, indépendant, né à Charieroi (B), le 3 août 1956, demeurant à B 5060 Sambreville, 37, rue Sainte Anne,

agissant comme unique associé de la société à responsabilité limitée "COMMERCIAL EUROPEAN COMPANY", en abrégé "C.E.G." avec siège à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, (RCS B No 31.014), constituée suivant acte notarié du 28 juin 1989, publié au Mémorial C No 348/1989.

Lequel comparant a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'il en conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- qu'il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la période légale de 5 ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la s.à.r.l. "COMMERCIAL EUROPEAN COMPANY", en abrégé "C.E.C."

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf quatre-vingt-cinq euro (985.-€)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparante, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: MOUYARD, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13557. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 16 novembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009149641/34.

(090180626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

BS Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Matthijs Bogers
Administrateur

Référence de publication: 2009148770/12.

(090179900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Cibo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 67.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009148781/13.

(090179965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

De Ville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009148783/13.

(090179956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Bouton d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 18, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 67.025.

Extrait des résolutions de l'A.G. des associés du 31 mars 2009

Gérants

- acceptation de la démission de Madame Céline Chourlet, demeurant à L-5638 Mondorf les Bains 42, rue du Moulin de ses fonctions de gérante administrative avec effet immédiat
- nomination Monsieur Jean-François Auguste Ducos, né le 10 octobre 1945 à Le Vesinet (France) demeurant L-5638 Mondorf les Bains 42, rue du Moulin, actuellement gérant technique, aux fonctions de gérant unique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148824/16.

(090179819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.833.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009148784/12.

(090179948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.833.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009148785/12.

(090179945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.833.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009148786/12.

(090179942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Micro Nutrition Santé Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 121-123, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 147.424.

Extrait de l'Assemblée Générale

Extraordinaire du 1^{er} novembre 2009 à 15.00 heures

La Société MICRO NUTRITION SANTE SARL a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération à 121-123, rue du Parc L-3542 DUDELANGE
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/11/2009.

Mme Alyette PEYTRAL / Mme Chantal SIMON / Melle Aurélie BOULEAU

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009148988/18.

(090179840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

J2CG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 106.308.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société J2CG S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 05 octobre 2009 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2.10.2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149646/21.

(090181119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Protectas Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.405.

—
STATUTES

In the year two thousand nine.

On the twenty-first of September.

Before us Me Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Protectas Limited, a company incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated September 21, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "Protectas Limited".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may also realize all transactions in the area of technologies of music stake on internet.

The company may borrow in any form whatever, except by way of public offer.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on July 1st of each year and ends on June 30th of the following year.

Art. 16. Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on June 30, 2010.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, the company Protector Limited, Luxembourg.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

116638

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at nine hundred euros.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed Class A Manager, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation

- Mr Johan OLSSON, IT consultant, born on September 5, 1968 in Markaryd, Sweden, residing in Grevgatan 40, 11453 Stockholm, Sweden.

Is appointed Class B Manager, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

- Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes.

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten September.

Vor uns Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Protector Limited, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, ingénieur commercial, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 21. September 2009.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Kompotent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Protectas Limited".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann auch alle Durchführungen im Gebiet von Technologien des Musik-Einsatzes auf Internet begreifen.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen, ausser durch öffentliche Anleihe.

Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Die entsprechenden Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften sind zu beachten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli jeden Jahres und endet am 30. Juni des darauffolgenden Jahres.

Art. 16. Am 30. Juni eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

116640

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 30. Juni 2010.

Kapitalzeichnung

Die 500 (fünfhundert) Anteile wurden durch die alleinige Gesellschafterin, Protector Limited, Luxemburg, gezeichnet. Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise neunhundert Euro.

Beschlüsse der alleinige Gesellschafterin

Die vorgenannte alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie A ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:

1. Herr Johan OLSSON, IT consultant, geboren am 5. September 1968 in Markaryd, Schweden, wohnhaft in Grevgatan 40, 11453 Stockholm, Sweden.

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie B ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:

2. Herr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in English, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Philippe PONSARD, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. LAC/2009/38770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

- Für gleichlautende Kopie -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009149737/224.

(090181790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Fast Rubber Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009148923/9.

(090180087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.